

# PROVINCE DE QUÉBEC

## Municipalité de

Saint-Alfred

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée,

Émilie Gagné de la susdite municipalité,  
(Directrice générale)

QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance du conseil du 21 août 2023;

Ce projet vise :

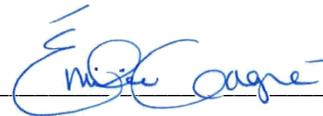
Règlement relatif à la régie interne du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alfred et au maintien de l'ordre durant ses séances du conseil municipal

Le règlement portera le numéro 203-2023 et sera adopté à une séance ordinaire ultérieure du conseil municipal de Saint-Alfred qui aura lieu :

Au centre municipal situé au 9, route du Cap, Saint-Alfred

QUE ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures habituelles d'affaires.

**DONNÉ à Saint-Alfred ce 21<sup>e</sup> jour du mois d'août deux mille vingt trois.**



Directrice générale

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

*Je, soussigné, Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant le 21<sup>e</sup> jour du mois d'août 2023, à chacun des endroits suivants : Site internet et sur le babillard extérieur à l'Hôtel de Ville.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21<sup>e</sup> jour du mois d'août deux mille vingt trois.*



Directrice générale